

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du JEUDI 20 MAI 2021 à 20 h 30**

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de présents : 16  
Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 14/05/2021  
Date d'affichage : 14/05/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le JEUDI 20 MAI, à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, dans la salle communale « Maison du Temps Libre » de Thaon, conformément à la Loi 2020 du 14/11/2020, I - article 6, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Etaient présents : M. Richard MAURY, Mme Annie MICHEL, M. Emmanuel GOSSIEAUX, Mme Isabelle BONAMY, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Patricia LEPLAY, M. Gwénohé BOURLES, Mme Lydia MARCHAT, M. Guillaume DAUMER, Mme Catherine RIVIERE, M. Arnauld de RUDDER, Mme Anne-Marie BELIARDE, Mme Ségolène LETELLIER, M. Mathieu BAUDRY, Mme Céline LETONDEUR, M. Erwan MENESES.

Excusés : M. Xavier DUHAMEL ayant donné procuration à Mme Annie MICHEL  
M. Ludovic AVENEL-VOISIN ayant donné procuration à M. Jean-Pierre ISABEL  
Mme Kris MARGUERITE ayant donné procuration à M. Richard MAURY

Secrétaire de séance : M. Gwénohé BOURLES

**Approbation du compte-rendu du 8 avril 2021**

Le compte rendu de la réunion du jeudi 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

**Festival « Pierres en lumières » à Thaon : demande de subvention auprès du Conseil Départemental**

Madame Patricia Leplay présente, au Conseil Municipal, le projet de mise en lumière du patrimoine de Thaon : le Château et la Vieille Eglise, dans le cadre du festival du patrimoine normand « Pierres en lumières 2021 ».

Le coût de la prestation est estimé à :

- 4 237.80 € HT soit 5 085.36 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le projet présenté
- sollicite, auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Calvados, une subvention au titre des outils d'interprétation à caractère patrimonial et d'intérêt départemental.
- s'engage à financer, sur le budget de la commune, le reste de la dépense.

**Approbation des marchés publics de travaux passés sous la forme d'une procédure adaptée en vue de la réalisation des travaux de réaménagement et d'extension de la Médiathèque, 2 rue des Ecoles à Thaon**

Monsieur Emmanuel Gossieaux, Maire-Adjoint, informe les membres du Conseil Municipal que la consultation pour le réaménagement et l'extension de la Médiathèque de Thaon, a fait l'objet d'une publication sur le quotidien Ouest France

(14) du 24 février 2021, sur l'hebdomadaire Liberté Le Bonhomme Libre (14) du 25 février 2021, ainsi que sur le site [www.centraledesmarches.com](http://www.centraledesmarches.com), le 19 février 2021 avec une remise des offres fixée au 26 mars 2021 à 12 heures.

Les travaux ont été décomposés en 14 lots. 22 offres ont été déposées.

La commission communale d'appel d'offres, réunie les 19 avril 2021 et 19 mai 2021, propose au Conseil Municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir : le prix des prestations (60 %) et le mémoire technique (20 %), et le délai d'exécution (20 %), d'attribuer les lots comme suit :

Lot	Dénomination	Entreprise	Montant hors taxes
1	Gros œuvre	<b>SAS LTB</b> route de Port en Bessin 14400 MAISONS	<b>55 641.00 €</b>
2	Charpente	<b>pas d'offre - lot déclaré infructueux</b>	
3	Couverture	<b>Entreprise UTB</b> Agence Normandie 1 rue de l'Environnement Parc d'Activités de Launay 14130 PONT L'ÊVEQUE	<b>14 971.00 €</b>
5	Traitement des façades	<b>SARL FOURMY</b> 5 rue des Vieilles Halles 61200 ARGENTAN	<b>17 501.00 €</b>
7	Menuiseries extérieures bois	<b>pas d'offre - lot déclaré infructueux</b>	
8	Serrurerie - Métallerie	<b>Entreprise Bruno RONDEL</b> Rue du Moutiers 14240 ANCTOVILLE/AURSEULLES	<b>4 987.00 €</b>
9	Menuiseries extérieures PVC	<b>offre ne répondant pas aux critères – à déclarer infructueux</b>	
10	Menuiseries intérieures	<b>pas d'offre - lot déclaré infructueux</b>	
11	Cloisons doublages	<b>SARL EPA</b> 6 rue du Huit Juin 1944, ZA Cardonville 14740 BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE	<b>13 396.28 €</b>
12	Carrelages - Faïences	<b>pas d'offre - lot déclaré infructueux</b>	
13	Sols souples	<b>SAS MM-KL</b> ZA de la Fossette 14440 DOUVRES-LA-DELIVRANDE	<b>2 316.80 €</b>
14	Peinture	<b>SAS MM-KL</b> ZA de la Fossette 14440 DOUVRES-LA-DELIVRANDE	<b>9 913.01 €</b>
15	VMC - Plomberie	<b>CABLEO</b> 11 bis rue Charles Sauria 14123 IFS	<b>3 061.33 €</b>
16	Electricité - Chauffage	<b>CABLEO</b> 11 bis rue Charles Sauria 14123 IFS	<b>6 694.86 €</b>
	<b>Montant total des marchés</b>		<b>128 482.28 €</b>

Le lot n°2 « charpente » conditionnant le début des travaux de gros œuvre, Monsieur Emmanuel Gossieaux précise qu'une nouvelle consultation a été lancée le 6 mai 2021 pour les lots n° 2 ; 7 ; 10 et 12, pour lesquels aucune offre n'avait été reçue au 26 mars 2021.

Après avoir pris connaissance de la proposition de la commission communale d'appel d'offres et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus, pour un montant total 128 482.28 € HT,
- de déclarer le lot n°9 infructueux, et de relancer la consultation pour ce lot,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés en question, ainsi que toutes les pièces nécessaires aux dossiers.

### TARIFS des SERVICES PERISCOLAIRES, à compter du 01/09/2021

Madame Isabelle BONAMY présente les tarifs proposés, pour la rentrée de septembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs périscolaires, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 comme suit :

	Tarifs 2020 / 2021	vote Tarifs 2021 / 2022	taux
<b>Restauration</b>			
Repas	3.98 €	<b>4.06 €</b>	1.96 %
Présence cantine PAI	1.70 €	<b>1.73 €</b>	1.96 %
<b>Garderie</b>			
¼ d'heure	0.45 €	<b>0.46 €</b>	1.96 %
pénalité pour dépassement d'horaire (après 18 h 30)	10.00 €	<b>10.20 €</b>	1.96 %
<b>Etude surveillée</b>			
1 heure	3.66 €	<b>3.73 €</b>	1.96 %

### TARIFS du LOCAL JEUNES, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs du **LOCAL JEUNES de THAON**, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 comme suit :

		Tarification en fonction des activités				
Quotient familial	Adhésion	A	B	C	D	E
		cinéma, laser-game, soirée, bowling	Festyland, acrobranche	char à voile ...	mini-camp	séjour autre
QF <= 620 €	3 €	3 €	6 €	22 €	105 €	130 €
621 < QF < 900 €	4 €	4 €	8 €	24 €	110 €	140 €
901 < QF < 1400 €	5 €	5 €	10 €	26 €	115 €	160 €
QF >= 1400 €	6 €	6 €	12 €	30 €	130 €	180 €

### **Approbation du projet de remplacement du mât 14-016 D170 entrée de bourg de Thaon, réalisé par le SDEC Energie.**

Monsieur le Maire présente le projet de remplacement du mât d'éclairage public n°14-016, situé sur la D170 à l'entrée de bourg de Thaon par le SDEC Energie.

La contribution de la commune s'élève à 278.30 € correspondant au montant du devis de 513.79 € TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de remplacement du mât d'éclairage public n°14-016, situé sur la D170 à l'entrée de bourg de Thaon par le SDEC Energie et donne son accord pour sa réalisation.
- s'engage à payer la contribution de la commune s'élevant à 278.30 €
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires en section de fonctionnement du budget 2021, compte 6554.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement, ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

### **Autorisation donnée à la DGFIP de procéder à une vérification sélective des locaux d'habitation**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les services de la Direction Générale des Finances Publiques de Caen (DGFIP) à procéder à une vérification sélective des locaux d'habitation sur le territoire de la commune de THAON.

### **Modification du bail de Monsieur Carloni**

Il conviendrait d'établir un avenant au bail pour l'extension de l'objet social de la société de Monsieur Carloni, en adéquation avec son inscription au registre du commerce. Une convention d'occupation du domaine public est envisagée pour la terrasse utilisée pour le restaurant.

Vote reporté à une prochaine réunion du conseil municipal.

D'autre part, il sera demandé à Monsieur Carloni d'installer à sa charge, un bac de récupération de graisse.

### **Vote pour une proposition tarifaire incluant la loi « Egalim »**

Reporté

### **Informations de la Préfecture**

Arrêté Préfectoral autorisant la chasse anticipée des sangliers, daims, et chevreuils, à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2021.

DRAC : Monsieur l'architecte des Bâtiments de France a envoyé une proposition de périmètres délimités des abords du château et de la Vieille Eglise, ainsi que des abords de l'église de Cairon créant une emprise sur notre commune, au sud. Le principal intérêt du périmètre délimité des abords est de déterminer sur le terrain ce qui participe réellement au cadre de présentation du monument et qui doit faire l'objet d'une attention particulière, contrairement au périmètre arbitraire de 500 mètres. Cette analyse du paysage naturel et du bâti du monument modifie sensiblement la surface des périmètres de protection. A l'intérieur de ces périmètres, tous les projets susceptibles de modifier l'aspect des immeubles nus ou bâtis seront soumis à la servitude des abords et devront faire l'objet d'un accord de l'architecte des bâtiments de France. La proposition n'est pas figée et reste modifiable à la demande de la commune après concertation. Elle devra faire l'objet d'un avis favorable de la commune sous forme d'une délibération du Conseil Municipal.

Le dossier a été transmis par messagerie à l'ensemble du Conseil Municipal le 17/05/2021. Ce point sera étudié lors d'une prochaine réunion au cours de laquelle le Conseil Municipal se prononcera.

### **Communauté Urbaine Caen la Mer : diverses informations**

Monsieur le Maire fait le compte-rendu des réunions des commissions : « cycle de l'eau », « communication » et « environnement ».

### **Compte-rendu du conseil d'école du 16 mars 2021**

Projets et sorties en cours et à venir : en raison de la crise sanitaire, beaucoup de projets sont annulés. Le projet avec le conservatoire régional est maintenu mais les concerts se tiennent visioconférence. Les classes de CP, CE1, CE2-CM1 et CM1-CM2 bénéficient d'une intervention « foot à l'école » pendant 8 séances de mars à juin 2021.

Rentrée 2021 : effectif prévu : 199 élèves.

Organisation du temps scolaire à la rentrée 2021 : la semaine à 4 jours est reconduite.

Madame Chèze, directrice, informe que Gabrielle Eliard, élève de l'école, a remporté la finale départementale des « Petits champions de la lecture ». C'est elle qui représentera le Calvados lors de la finale régionale. Le Conseil Municipal adresse ses félicitations à Gabrielle. Elle sera récompensée comme il se doit dès que les restrictions sanitaires le permettront.

### **Problèmes d'incivilité dans la commune**

Dans l'ensemble, les automobilistes roulent trop vite dans le village. Monsieur le Maire a rencontré le Capitaine Annaert de la Communauté de Brigades. Les gendarmes feront des contrôles.

### **Informations**

- sur le déploiement de la Fibre : notre commune est fibrée : connectez-vous à « fibre-calvados.fr »  
Le lotissement Eléazar étant privé, n'est pas raccordé à la fibre : c'est à l'aménageur, Nexity, de faire les démarches auprès de la société Covage.
  
- sur la qualité de l'Eau du Bassin Caennais : secteur Nord de Caen – forages de la Mue  
5 forages : 20 000 m<sup>3</sup>/j autorisés (production réelle de 6 100 m<sup>3</sup>/j à 12 500 m<sup>3</sup>/j). 1 réservoir de 2 000 m<sup>3</sup>  
Problématique sur la qualité de l'eau produite :
  - apparition d'une pollution en pesticide en 2018 sur le forage le plus productif et le moins nitraté du champ captant de la Mue.
  - difficulté à produire une eau conforme à la réglementation malgré les adaptations faites sur la sollicitation des forages.Projet :
  - installer une unité de traitement des pesticides sur la conduite d'alimentation de 3 forages.
  - implantation sur le site du réservoir
  - traitement par charbon actif en grainObjectif : produire une eau conforme à la réglementation en pesticides et en nitrates.

### **Affaires diverses**

- Madame Isabelle Bonamy donne le compte-rendu de la dernière réunion de la commission transition écologique de Caen la Mer.
- City Stade le projet d'aménagement est toujours à l'étude.
- Exposition « Syrie » à l'Espace Culturel Michel Frérot en cours depuis le weekend du 15 mai 2021.  
Une rencontre avec Messieurs Patrick Bard et Patrick Chauvel aura lieu le 5 juin 2021 : gratuit - sur réservation.
- Festival « Ma Parole » : le jeudi 10 juin 2021 à 18 h 00 à la Maison du Temps Libre : spectacle gratuit – sur réservation.
- Cinéma en plein air : séance le 31 juillet 2021 sur le stade Hidalgo.
- CCAS de THAON :
  - le repas annuel des aînés de la commune aura lieu le 14 juillet 2021. Ce sera un méchoui.
  - le salon des Collectionneurs se déroulera le 29 août 2021 à la Maison du Temps Libre. En même temps que le vide-greniers organisé par le Club Thaon Libre et l'association des Anciens combattants de Thaon, sur le stade Hidalgo.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, lève la séance à vingt-deux heures cinquante.